

de pétrole. Lorsque le secteur énergétique se porte bien, je puis vous en assurer, tout le Canada en profite.

Une société Petro-Canada privatisée et renforcée par de nouveaux investissements contribuera à assurer la sécurité énergétique à long terme de notre pays en favorisant les travaux de prospection et de mise en valeur, augmentant d'autant la vigueur de nos secteurs gazier et pétrolier. Le projet de loi C-84 vise essentiellement à renforcer Petro-Canada de façon qu'elle puisse poursuivre la tâche qu'elle réussit le mieux, soit celle de découvrir et de mettre en valeur de nouveaux gisements énergétiques de façon à assurer la sécurité de nos approvisionnements pour l'avenir.

Monsieur le Président, je tiens à rappeler très rapidement à tous les députés les deux principales raisons pour lesquelles le gouvernement poursuit cette initiative. Tout d'abord, le gouvernement ne compte plus sur sa propriété de Petro-Canada comme instrument d'intérêt public.

Deuxièmement, la société a besoin d'une injection de capitaux pour participer à l'exploration et au développement des réserves canadiennes de pétrole et de gaz. C'est pourquoi l'offre initiale au public comprendra des actions du Trésor qui permettront à Petro-Canada d'acquérir les fonds dont elle a tant besoin.

Je répète que la privatisation de Petro-Canada est dans l'intérêt du pays et des Canadiens. Chose certaine, Petro-Canada a joué un rôle important dans l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada, et la société entretient des relations spéciales avec toute la population canadienne.

Le projet de loi ne minimise pas ces deux rôles importants, pas plus d'ailleurs que l'aptitude du gouvernement à appliquer sa politique énergétique afin de garantir les approvisionnements énergétiques et d'encourager l'industrie pétrolière et gazière canadienne à utiliser des procédés favorables à l'environnement.

Notre industrie pétrolière et gazière a fait preuve de compréhension et de coopération, et elle a travaillé très fort dans le domaine de l'environnement. En fait, les environnementalistes n'ont que des félicitations à lui offrir. Le projet de loi ne changera rien à l'importance que les 2 500 à 3 000 sociétés énergétiques canadiennes attachent à l'environnement. La réglementation, les objectifs et les aspirations restent les mêmes, et la privatisation de Petro-Canada n'aura aucune répercussion négative sur l'environnement.

Initiatives ministérielles

En réalité, en privatisant Petro-Canada et en lui permettant d'obtenir des capitaux de particuliers canadiens plutôt que des contribuables, nous lui donnons l'occasion de s'affirmer davantage dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne, et nous raffermissons son identité canadienne en offrant des actions aux particuliers.

Les députés de l'opposition rétorquent que nous en sommes déjà propriétaires. À cela je répons que les contribuables ont partagé toutes ses responsabilités sans pouvoir en bénéficier. Sa valeur comptable s'élève à 4,3 milliards de dollars. Qui est le véritable propriétaire? Le gouvernement se dit propriétaire, mais ce titre s'accompagne d'une énorme dette.

Le projet de loi élargira les horizons de Petro-Canada. Étant en mesure d'obtenir des capitaux, elle pourra poursuivre ses projets d'exploration et d'exploitation de nos réserves gazières. Qui plus est—la privatisation d'Air Canada en atteste—la vaste répartition des actions et les restrictions applicables à la propriété vont créer chez les Canadiens un intérêt réel et direct dans l'avenir de la société. Les restrictions sur la propriété nous garantissent que les Canadiens vont garder le contrôle de Petro-Canada.

Ayant suivi le débat de très près et écouté attentivement les arguments de l'opposition, je sais qu'il existe des différences idéologiques entre le Nouveau parti démocratique, le Parti libéral et le Parti progressiste conservateur. Les sondages que j'ai vus indiquent que la majorité des Canadiens sont en faveur de la privatisation de Petro-Canada, à condition qu'elle reste entre les mains de Canadiens.

Le député de Toronto fait non de la tête. S'il possède des renseignements que je n'ai pas, je l'invite à les partager avec moi, car l'État ne peut à la fois assurer la sécurité des approvisionnements et être propriétaire d'une société pétrolière, à moins que cette société n'exerce un contrôle sur tout le pétrole produit au Canada. En fait, Petro-Canada n'intervient que pour 6 p. 100 seulement des activités en amont, le reste étant entre les mains de 3 000 entreprises énergétiques.

Il est donc très important de comprendre que Petro-Canada, bien qu'elle joue un rôle très important surtout dans le domaine de la commercialisation, alors qu'elle détient 19 p. 100 du marché dans le secteur en aval, n'est qu'un joueur parmi d'autres au sein de l'industrie énergétique. Le moment est venu de laisser la société voler de ses propres ailes pour qu'elle puisse prendre de l'essor sans être obligée de venir mendier auprès du gouvernement pour obtenir des fonds. Elle peut maintenant se tourner vers le secteur privé pour en obtenir. Elle peut se